

Décision

Générale

colonial

Décision n° 799/SG accordant une autorisation préalable de construire à Mme Ketty Stavrou et à M. Kalliopi Dendrou (Hôtel Continental).

n° 799/SG

Ministère
PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
27 décembre 1968

Numéro JO
n° 1 du 10/01/1968

Date du numéro
10 janvier 1968

TEXTE INTÉGRAL

Est – accordée à Mme Ketty Stavrou et à M. Kalliopi Dendrou l'autorisation préalable de procéder à l'aménagement intérieur de l'immeuble dit « Hôtel Continental », sis place Ménélik, titre foncier n° 244. La présente autorisation ne vaut pas permis de construire. Ce dernier sera délivré par le Commandant de Cercle de Ce dernier sera délivré par le Commandant de Cercle de Djibouti suivant la procédure réglementaire.